

Territoire *infos*

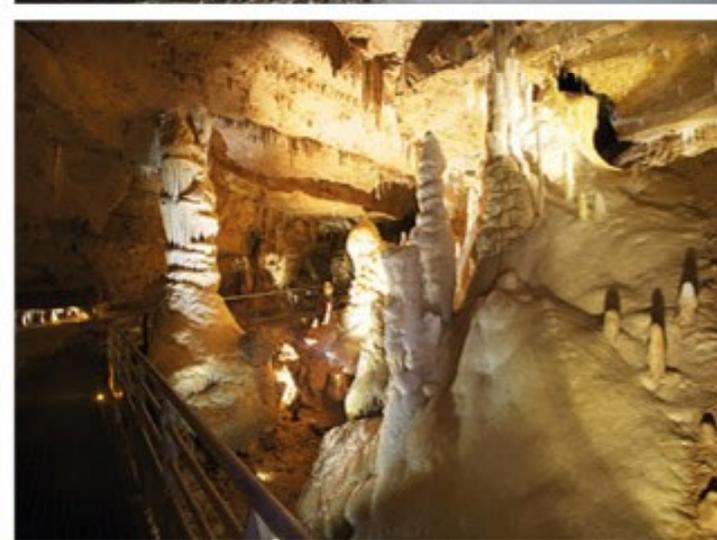
JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES TERRASSONNAIS
HAUT PÉRIGORD NOIR

infos

N°9 Janvier 2023



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir





Editorial

Le Président
Dominique Bousquet

En ce début d'année, je suis heureux de vous présenter, selon la tradition, mes meilleurs vœux. Je souhaite que 2023 vous apporte beaucoup de joie et de satisfaction. Que ceux qui rencontreront des épreuves trouvent le réconfort, en particulier dans l'amitié et la solidarité.

Plus que jamais, 2023 sera une année aux forts enjeux pour accompagner la population et les entreprises de notre territoire avec une offre de services à la hauteur de vos souhaits et où pendant les crises, le service public et l'intérêt général que nous représentons trouvent tout leur sens.

Une fois de plus, dans un monde en proie à de profonds bouleversements, aux doutes et aux peurs qui s'y attachent, je suis certain que notre territoire, avec ses atouts, peut puiser dans ses racines, des solutions pour un modèle de société plus dynamique et solidaire.

Notre territoire doit répondre à ces enjeux
et à ces défis actuels !

Meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.

Sommaire

- 2 Editorial
Cérémonies de vœux
- 3-4 Développement économique
- 5-6 Convention territoriale globale
- 7 Aménagement de l'espace
- 8 France Services itinérante

Meilleurs vœux 2023

La communauté de communes du Terrassonnais Haut
Périgord Noir vous invite à la cérémonie de vœux, le

Mercredi 25 janvier 2023 à 18h30

**à la salle des fêtes
de Terrasson-Lavilledieu.**

Les Conseillers Départementaux vous présentent leurs
meilleurs vœux et vous invitent comme suit :

Régine ANGLARD et Michel LAJUGIE, en présence de
Germinal PEIRO, le **vendredi 27 janvier 2023 à 18h30** -
Centre culturel Paul Éluard de SARLAT
(canton de Terrasson-Lavilledieu)

Francine BOURRA et Dominique BOUSQUET
le **mardi 31 janvier 2023 à 19h30** - Salle des fêtes de
MILHAC D'AUBEROCHE
(canton Haut Périgord Noir)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'accompagnement comme cœur de mission

Au sein de la CCTHPN, notre service Économie du Pôle Développement étudie, instruit et accompagne tous les projets d'entreprises sur notre territoire.

Suivant le règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises et après analyse de la nature des activités et investissements projetés par l'entreprise, nos techniciens déterminent l'éligibilité des dossiers face aux dispositifs d'aides financières en vigueur, aux subventions mobilisables grâce à un réseau de partenaires.

Le cas échéant, si besoin, nos techniciens invitent les **porteurs de projets** de notre territoire à se mettre en contact avec les services et acteurs dédiés pour mobiliser de possibles aides financières (subventions, prêts,...) comme le Pays du Périgord Noir, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), le Conseil départemental, la Région, Périgord Développement, Périgord Initiative,...

Notre service assure un **suivi des projets tout au long de leurs mises en œuvre** afin d'intégrer et d'accompagner au mieux les investisseurs et les entreprises dans l'ensemble de leurs démarches.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la rubrique « Attractivité - Économie » de notre tout nouveau site internet www.ccthpn.fr.

Pour échanger sur un projet d'investissement, de création ou de reprise d'entreprise sur le territoire communautaire, vous pouvez contacter Stéphane de RUS, notre Chargé de Mission économie, par téléphone au 07 57 42 41 53 ou par courriel economie@ccthpn.fr.



Paroles de technicien Stéphane de RUS, Chargé de Mission économie

Nouveau Chargé de Mission économie de la CCTHPN, j'accompagne les dossiers d'aides aux entreprises.

Forte d'un règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises, la CCTHPN a pu délibérer favorablement sur 20 demandes de subventions en 2022 :

les investissements des entreprises du Terrassonnais Haut Périgord Noir, nous ayant sollicité, s'élèvent à plus d'un million d'euros ! Preuve d'une belle dynamique de développement local.

La réglementation a permis au conseil communautaire de retenir 329 144 € d'assiette éligible.

Nous avons donc pu d'octroyer 82 785 € de subventions.



Paroles d'élue

Francine Bourra,
Vice Présidente à l'économie

L'année 2022 aura vu, en matière économique, la concrétisation de l'implantation de l'entreprise TRS (100 emplois) sur le territoire de notre communauté de communes. Un projet se concrétise et un autre se profile...

En effet, le permis de construire a été délivré pour l'implantation de l'entreprise Mondial Relay (un des leaders de la distribution des colis du e-commerce) avec 80 emplois sur la ZAE des Fauries. Cette année, nous avons également continué à agrandir notre réserve foncière, notamment sur Thenon, avec l'acquisition de 4 hectares de terrain en vue de la création d'une zone d'activité à vocation artisanale.

Nous espérons que le contexte compliqué de crise énergétique, que nous subissons actuellement, ne viendra pas perturber l'essor économique que nous connaissons depuis ces 2 dernières années. Le service Economie et moi-même en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Installation de TRS en 2022 sur la ZAE du Coutal à Terrasson-Lavilledieu



BLVE.fr

**Bourse des Locaux
Vacants d'Entreprises**



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Pourquoi avoir créé la BLVE en Périgord Noir ?

Soucieux d'accroître l'attractivité et le développement économique de notre territoire, le site BLVE.fr permet aux entreprises, particuliers, agences,... de publier une annonce **GRATUITEMENT** pour la **VENTE** ou la **LOCATION** de locaux commerciaux, bâtiments professionnels, terrains... sur les communautés de communes du Périgord Noir. Cette plateforme simplifiée facilite l'accès aux offres disponibles sur notre territoire.

Je suis intéressé(e), mais comment faire ?

JE ME SENS À L'AISE SUR INTERNET

- Je me rends sur le site **www.blve.fr** et je crée mon compte utilisateur **GRATUIT**.
- Je rédige (description, caractéristiques, surface,...), j'ajoute des photos qualitatives de mon bien immobilier puis je poste mon annonce.
- J'évalue et je pense à proposer un prix correspondant aux prix du marché actuel... j'aurai ainsi davantage de chances de vendre ou de louer mon bien rapidement !
- Je tiens à jour, réactualise ou supprime mon annonce si j'ai trouvé preneur.

JE SOUHAITE ME FAIRE ACCOMPAGNER

- Je contacte par téléphone ou par mail M. de Rus, Chargé de Mission économie, pour lui parler de mon projet.
- Je remplis ensuite le formulaire qu'il m'aura préalablement envoyé et je lui fournis de belles photos de mon bien immobilier.
- J'évalue et je pense à proposer un prix correspondant aux prix du marché actuel... j'aurai ainsi davantage de chances de vendre ou de louer mon bien rapidement !
- Je le tiens informé de l'actualité de mon annonce afin qu'il la mette à jour ou la supprime sur le site si j'ai trouvé preneur.



Votre futur **local**
professionnel est
sur la **BLVE.fr**



BLVE.fr

Bourse des Locaux
Vacants d'Entreprises

Le site de la BLVE est volontairement simple et fonctionnel afin de vous en faciliter l'utilisation.

N'hésitez pas à nous faire des retours constructifs en vue de son amélioration.

Vous pouvez contacter Stéphane de RUS, Chargé de Mission économie, par téléphone au 07 57 42 41 53 pour échanger sur votre projet de mise en vente ou de mise en location d'un bien immobilier, d'un terrain constructible... sur le territoire de la CCTHPN exclusivement.



LA CAF SUR NOTRE TERRITOIRE : UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Caisse d'Allocations Familiales, jusqu'à aujourd'hui, assurait le financement de la politique Enfance-Jeunesse comprenant les accueils de loisirs ou les crèches. Dorénavant, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, elle s'intéresse au financement de toutes les actions qui s'inscrivent dans le champ de l'action sociale.

La CTG s'inscrit dans le cadre de l'action sociale, axe important de notre projet de territoire : elle nous donne les moyens de bâtir et de mettre en œuvre une politique sociale de proximité avec l'ensemble des acteurs locaux, au bénéfice des habitants et, en particulier, des familles et des enfants.

Pourquoi signer une Convention Territoriale Globale ?

La signature d'une Convention Territoriale Globale vise à :

- Avoir une vision globale et décloisonnée,
- Fixer un cap,
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace,
- Clarifier les interventions,
- Faciliter la prise de décision entre les différents partenaires,
- Valoriser les actions menées.

Concrètement la Convention Territoriale Globale, c'est :

- Élaborer un plan d'actions pour aider l'ensemble des habitants à accéder à leurs droits notamment à l'aide des outils numériques,
- Mutualiser nos forces pour soutenir les projets vacances portés par les structures d'accueil,
- Repérer les besoins des jeunes pour imaginer des actions et services adaptés en matière d'accès aux droits (permanences, site internet, groupe collectif...),
- Accompagner de façon concertée les associations qui ont besoin d'une attention particulière.

Pour cela, des axes de travail avaient été identifiés à travers un diagnostic élaboré avec les partenaires concernés et qui ont été déclinés sur différentes thématiques, au nombre de 4.



Paroles d'élus



Régine Anglard,

Vice-Présidente déléguée à la Culture et à l'Enfance/Jeunesse,



Jean-Jacques Dumontet,

Vice-Président délégué à l'administration générale, l'action sociale et la transition écologique

La CCTHPN s'est inscrite dans cette démarche. La convention permet de conforter un partenariat solide et de longue date entre la CCTHPN et la Caf de la Dordogne. Elle a pour mission de financer et de développer l'offre d'accueil des enfants (crèches, assistantes maternelles, accueil de loisirs, temps d'activité péri-éducatifs), les services et les équipements de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfants parents, médiation familiale) et maintenant l'animation de la vie sociale (centre social et espace de vie sociale, vie associative).

Aujourd'hui, cette nouvelle contractualisation vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions portées par l'intercommunalité et la Caf en direction de tous les habitants.

Nous remercions vivement tous les acteurs qui ont participé aux différents ateliers pour construire ce beau projet au service des familles et tout particulièrement la Caf sans qui nous ne pourrions mettre en œuvre ces actions.

C'est une cinquantaine de participants qui a passé en revue les besoins du territoire pour chacune de ces thématiques afin de définir des propositions d'actions permettant d'y répondre.

La richesse des échanges nous a permis de mieux appréhender les atouts et les faiblesses du territoire afin d'imaginer les perspectives de construction d'un projet qui répondra aux attentes de tous les administrés.



Paroles de technicien
Christophe Sablon,
Responsable de Projet de Développement

Les mercredi 7 et jeudi 8 septembre, se sont déroulés à la salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu 4 ateliers réunissant tous les acteurs de la vie sociale, sportive et culturelle du territoire de la Communauté de communes.

Ces ateliers avaient pour objectif de construire avec l'ensemble des partenaires un programme d'actions pour la période 2022-2026 répondant aux besoins de la population.

Ainsi, en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité d'intervention en favorisant la constitution d'un réseau d'acteurs.





AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



Paroles d'élus

Bertrand Cagniard,
Vice-Président délégué à l'urbanisme

Le travail collaboratif avec l'ensemble des conseils municipaux, initié par la communauté de communes, offre à chaque élu la possibilité d'exprimer sa vision du territoire, en dépassant les limites de sa propre commune sur des thématiques variées pour la qualité de vie des citoyens, l'attractivité de nos territoires ruraux ainsi que la préservation de nos paysages et notre environnement.

Je vous invite dès à présent à venir aux prochaines réunions publiques qui seront organisées au cours du premier semestre 2023.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), conçu par les élus communaux, poursuit son développement grâce à l'élaboration d'un des éléments principaux : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après plusieurs réunions intercommunales au second semestre 2022 (à Bars, Sainte-Orse, Nailhac, La Bachellerie et Ladornac), ce PADD détermine les orientations et la feuille de route à suivre sur le territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme sur les 10 prochaines années, en prenant en compte les différents enjeux de notre territoire ainsi que les politiques mises en œuvre à l'échelle régionale et nationale.

Définis de façon collégiale au fur et à mesure des rencontres, les enjeux et orientations du territoire ont été catégorisés à travers les thématiques suivantes :

- Un **développement équilibré** pour chaque commune du territoire, tenant compte de leurs caractéristiques (bourgs et hameaux),
- Une **maîtrise de l'urbanisation** et de l'étalement urbain,
- Un **développement économique et touristique** sur l'ensemble du territoire communautaire,
- Une **préservation des espaces agricoles**,
- Une **protection de l'environnement et de la biodiversité**,
- Des déplacements adaptés en **mobilités douces**.

Ce projet poursuivra son développement au premier trimestre 2023 afin d'être finalisé et présenté à l'ensemble des habitants de la communauté de communes lors de réunions publiques.

Si vous souhaitez assister à ces réunions, les dates de celles-ci seront à retrouver sur notre site internet <https://ccthpn.fr>, dans votre commune ou par voie de presse.



Paroles de technicien **Stéphane Malo, Responsable du pôle aménagement**

L'accompagnement des élus dans la définition d'une stratégie répondant aux multiples enjeux de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir est passionnant. Favoriser une gestion économe du foncier tout en offrant un développement équilibré pour l'ensemble des communes sera la prochaine étape du travail d'élaboration du futur PLUi.

02.01.2023		03.01.2023		05.01.2023		06.01.2023	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 11h15	TOURTOIRAC	09h15 - 11h15	BOISSEUILH	09h10 - 10h45	Marché LE LARDIN	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h30 - 13h00	TEMPLE LAGUYON	11h30 - 13h00	MAILHAC	11h00 - 12h45		
VILLAC	13h45 - 16h15	GRANGES D'ANS	13h40 - 16h00	LA CHAPELLE St J.	13h25 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
09.01.2023		10.01.2023		12.01.2023		13.01.2023	
BARS	09h10 - 10h45	Ste ORSE	09h10 - 11h00	COUBOURS	09h00 - 10h30	Marché LE LARDIN	PEYRIGNAC
CONDAT	11h05 - 12h30	LIMEYRAT	11h15 - 12h30	BADEFOLS D'ANS	10h40 - 12h40		
LA BACHELLERIE	13h10 - 16h00	GABILLOU	13h15 - 15h45	CHATRES	13h20 - 16h00	08h45 - 12h30	13h10 - 16h00
16.01.2023		17.01.2023		19.01.2023		20.01.2023	
Ste TRIE	09h15 - 11h00	MONTAGNAC	09h30 - 11h00	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	Marché LE LARDIN	LA CASSAGNE
TEILLOTS	11h15 - 12h45	AJAT	11h15 - 12h30				
BEAUREGARD	13h45 - 16h00	AZERAT	13h15 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00	08h45 - 13h00	13h45 - 16h00
23.01.2023		24.01.2023		26.01.2023		27.01.2023	
FOSSEMAGNE	09h15 - 10h45	Ste EULALIE D'ANS	09h20 - 10h45	PAZAYAC	EHPAD Les 4 saisons	Marché LE LARDIN	LES COTEAUX PERIGOURDINS
AURIAC du P.	11h00 - 12h30	CHOURGNAC	11h00 - 12h30	08h40 - 12h30	13h15 - 16h00	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
AZERAT	13h30 - 16h00	St RABIER	13h15 - 16h00				
30.01.2023		31.01.2023		02.02.2023		03.02.2023	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 11h15	TOURTOIRAC	09h15 - 11h15	BOISSEUILH	09h10 - 10h45	Marché LE LARDIN	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h30 - 13h00	TEMPLE LAGUYON	11h30 - 13h00	MAILHAC	11h00 - 12h45		
VILLAC	13h45 - 16h15	GRANGES D'ANS	13h40 - 16h00	LA CHAPELLE St J.	13h25 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
06.02.2023		07.02.2023		09.02.2023		10.02.2023	
BARS	09h10 - 10h45	Ste ORSE	09h10 - 11h00	COUBOURS	09h00 - 10h30	Marché LE LARDIN	PEYRIGNAC
CONDAT	11h05 - 12h30	LIMEYRAT	11h15 - 12h30	BADEFOLS D'ANS	10h40 - 12h40		
LA BACHELLERIE	13h10 - 16h00	GABILLOU	13h15 - 15h45	CHATRES	13h20 - 16h00	08h45 - 12h30	13h10 - 16h00
13.02.2023		14.02.2023		16.02.2023		17.02.2023	
Ste TRIE	09h15 - 11h00	MONTAGNAC	09h30 - 11h00	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	Marché LE LARDIN	LA CASSAGNE
TEILLOTS	11h15 - 12h45	AJAT	11h15 - 12h30				
BEAUREGARD	13h45 - 16h00	AZERAT	13h15 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00	08h45 - 13h00	13h45 - 16h00
20.02.2023		21.02.2023		23.02.2023		24.02.2023	
FOSSEMAGNE	09h15 - 10h45	Ste EULALIE D'ANS	09h20 - 10h45	PAZAYAC	EHPAD Les 4 saisons	Marché LE LARDIN	LES COTEAUX PERIGOURDINS
AURIAC du P.	11h00 - 12h30	CHOURGNAC	11h00 - 12h30	08h40 - 12h30	13h15 - 16h00	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
AZERAT	13h30 - 16h00	St RABIER	13h15 - 16h00				
27.02.2023		28.02.2023		02.03.2023		03.03.2023	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 11h15	TOURTOIRAC	09h15 - 11h15	BOISSEUILH	09h10 - 10h45	Marché LE LARDIN	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h30 - 13h00	TEMPLE LAGUYON	11h30 - 13h00	MAILHAC	11h00 - 12h45		
VILLAC	13h45 - 16h15	GRANGES D'ANS	13h40 - 16h00	LA CHAPELLE St J.	13h25 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
06.03.2023		07.03.2023		09.03.2023		10.03.2023	
BARS	09h10 - 10h45	Ste ORSE	09h10 - 11h00	COUBOURS	09h00 - 10h30	Marché LE LARDIN	PEYRIGNAC
CONDAT	11h05 - 12h30	LIMEYRAT	11h15 - 12h30	BADEFOLS D'ANS	10h40 - 12h40		
LA BACHELLERIE	13h10 - 16h00	GABILLOU	13h15 - 15h45	CHATRES	13h20 - 16h00	08h45 - 12h30	13h10 - 16h00
13.03.2023		14.03.2023		16.03.2023		17.03.2023	
Ste TRIE	09h15 - 11h00	MONTAGNAC	09h30 - 11h00	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	Marché LE LARDIN	LA CASSAGNE
TEILLOTS	11h15 - 12h45	AJAT	11h15 - 12h30				
BEAUREGARD	13h45 - 16h00	AZERAT	13h15 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00	08h45 - 13h00	13h45 - 16h00
20.03.2023		21.03.2023		23.03.2023		24.03.2023	
FOSSEMAGNE	09h15 - 10h45	Ste EULALIE D'ANS	09h20 - 10h45	PAZAYAC	EHPAD Les 4 saisons	Marché LE LARDIN	LES COTEAUX PERIGOURDINS
AURIAC du P.	11h00 - 12h30	CHOURGNAC	11h00 - 12h30	08h40 - 12h30	13h15 - 16h00	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
AZERAT	13h30 - 16h00	St RABIER	13h15 - 16h00				
27.03.2023		28.03.2023		30.03.2023		31.03.2023	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 11h15	TOURTOIRAC	09h15 - 11h15	BOISSEUILH	09h10 - 10h45	Marché LE LARDIN	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h30 - 13h00	TEMPLE LAGUYON	11h30 - 13h00	MAILHAC	11h00 - 12h45		
VILLAC	13h45 - 16h15	GRANGES D'ANS	13h40 - 16h00	LA CHAPELLE St J.	13h25 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00